



## STAGE – SIG zones intermédiaires

**Objet : Création d'un atlas géographique caractérisant les zones intermédiaires de la montagne basque**

### CONTEXTE

Sur la montagne basque, les zones intermédiaires se situent entre les fonds de vallée et les estives. Ce peut-être aussi des massifs de basse altitude. Il s'agit de zones pentues et difficiles d'accès qui se caractérisent par un foncier morcelé composé de parcelles privées et de parcelles communales, et elles se composent principalement de landes (ajoncs, fougères, bruyères) et/ou forêts (châtaigniers, chênes, frênes, bouleaux). Ces zones sont traditionnellement entretenues par l'activité agro-pastorale : pâturées par les troupeaux des exploitations à proximité, fauchées pour la récolte de fougère et écoubées. Pour diverses raisons, **l'usage pastoral traditionnel de ces zones est depuis des dizaines d'années en pleine mutation, voire en déclin sur certains secteurs.** D'une part, cela favorise la fermeture des milieux et menace la biodiversité liée à ces milieux ouverts. D'autre part, cela accentue le risque incendie avec la progression de landes fermées, de boisements peu entretenus, le tout renforcé par le changement climatique. Il s'agit donc d'espaces le plus souvent déprise ou abandonnés, en risque d'abandon, en mutation et qui interrogent sur leur devenir.

La Communauté d'Agglomération Pays Basque (CAPB) a voté sa politique montagne en 2022. La mise en valeur de ces zones intermédiaires est une des priorités de cette politique. Un groupe de travail réunissant les gestionnaires d'estive, dont les commissions syndicales, les structures de développement pastoral, les structures forestières, les animateurs Natura 2000, les structures gérant des subventions pastorales, et les services montagne, agriculture et forêt de la CAPB, a élaboré et assure la mise en œuvre d'une stratégie qui a pour objectif d'amener les élus à changer de regard sur ces zones.

Un des axes de cette stratégie consiste à réaliser un état des lieux de l'ensemble des zones intermédiaires de la montagne basque et de ses enjeux. Cette mission est portée en partenariat entre Euskal Herriko Mendi Elkargoen Batasuna (EHMEB), association des commission syndicales, et la CAPB.

## **MISSIONS PRINCIPALES**

Le travail de l'étudiant(e) sera co-encadré par une chargée de mission de la Commission syndicale de la Vallée de Baigorri et une chargée de mission du service montagne de la CAPB.

Il consistera à :

- Recenser l'ensemble des données cartographiques existantes sur le territoire, les compiler, le cas échéant les compléter. Pour ce faire, il est prévu que l'étudiant(e) rencontre l'ensemble des partenaires du groupe technique ayant des données.
- Sur la base de la définition des zones intermédiaires, formuler une proposition de périmètre,
- Procéder à une analyse des données pour en faire ressortir les principaux éléments de contextes et enjeux.

La mission sera accompagnée par l'ensemble des structures composant le groupe technique « zones intermédiaires ». Le groupe technique se réunira 3 ou 4 fois pendant la durée du stage pour en assurer le suivi, co-construire la base de données et l'analyse cartographique.

## **COMPETENCES :**

- Bonne maîtrise du SIG (Qgis)
- Aptitudes à travailler en équipe
- Esprit de synthèse
- Autonomie et force de proposition
- Une connaissance agro-pastorale et du contexte de la Montagne Basque serait un plus

## **PROFIL :**

Bac +4 ou 5, en géographie, géomatique et/ou télédétection (SIG).

## **AUTRES**

Permis B obligatoire + véhicule personnel

Gratification définie par la loi /mois et remboursement des frais de déplacement et de repas externe dans le cadre du stage.

## **MODALITÉS DU STAGE**

Stage à pourvoir à partir de Mars 2026 pour une durée de 5 à 6 mois.

Lieu du stage : Lieu principal : Commission syndicale de la vallée de Baigorri à UREPEL (64430).

Des déplacements réguliers seront réalisés pour rencontrer les partenaires du Groupe technique, notamment sur Saint-Jean-Pied de Port.

Les candidatures (CV + lettre de motivation) sont à adresser uniquement par mail à : [b.biscaichipy@pnrmontagnebasque.fr](mailto:b.biscaichipy@pnrmontagnebasque.fr)

Au plus tard le 23 janvier 2026.